



GRIPPE A/H1N1

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (P.C.A)

Le dossier de la grippe A/H1N1 a déjà été abordé dans le supplément municipal à « Infos en Marches » n°1, diffusé début juillet 2009. Le site internet de la commune :

www.lesmarches.fr, propose en ligne, depuis plusieurs semaines, l'affiche gouvernementale et le lien vers le site internet où les « dernières nouvelles » à l'échelon national sont consignées. L'affiche précitée a été mise en place sur tous les panneaux municipaux.

PRÉAMBULE

La grippe est une infection respiratoire aiguë d'origine virale, très contagieuse. La période d'incubation est de 1 à 7 jours. Elle se manifeste cumulativement par de la fièvre (plus de 38°), de la toux et au moins un des symptômes suivants (mal de gorge, douleurs articulaires,...).

Le virus est détruit par la chaleur (5 min à plus de 60°), par les antiseptiques, mais résiste 24 à 48h à température ambiante sur les surfaces telles poignées, bureaux,...)

Une épidémie saisonnière habituelle peut toucher 5 à 15% de la population. Une pandémie grippale est d'une autre ampleur. La particularité du virus H1N1, c'est sa contagiosité.

Jusqu'à aujourd'hui nous sommes en phase 5A (transmission interhumaine d'un virus grippal dans au moins 2 pays non limitrophes d'un même continent).

Le **P.C.A** a vocation à n'être activé que lors du passage en phase 6. Le risque de pandémie entraîne une saturation du système de santé et un absentéisme important qui risque de désorganiser le fonctionnement des services publics et des entreprises dans tout le pays.

La commune de Les Marches a en charge de nombreux services à la population et se doit de mettre en place un P.C.A, pour identifier les missions prioritaires, protéger sa population et protéger ses personnels.

LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Sous l'autorité du maire, Guy Gamen, une cellule de crise a été mise en place. Elle comprend les membres suivants :

- o **Gérard Veillet**, maire-adjoint, en charge des affaires scolaires, de l'information et communication et président de la commission municipale Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) et Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) a été désigné « référent pandémie ».
- o **Guy Gamen**, maire
- o **Josiane Daguet**, conseillère municipale, vice-présidente des commissions affaires scolaires et P.C.S/D.I.C.R.I.M
- o **Sylvie Selleri**, directrice générale des services municipaux
- o **Marie-Ange Tracq**, directrice du Centre de loisirs communal

LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Trois objectifs stratégiques ont été identifiés :

Identifier les missions prioritaires, essentielles à la vie collective (maintenir un niveau d'activités le plus élevé possible).

Réfléchir aux modes d'organisation à mettre en œuvre (caractère directement opérationnel du P.C.A).

Réfléchir aux dispositifs de protection des personnels et de façon plus large la population.

CLASSEMENT DES MISSIONS

La cellule de crise prendra les mesures de fermeture ou restriction des services (administratifs, techniques, centre de loisirs) en fonction des circonstances.

Les missions essentielles à maintenir en permanence ont été définies.

Services considérés comme essentiels :

- o état civil,
- o courrier,
- o distribution de l'eau potable et de l'assainissement,
- o facturation et paiement des salaires,
- o entretien et maintenance des bâtiments communaux, de la voirie,
- o délivrance des autorisations d'urbanisme et de sécurité publique

Concernant le centre de loisirs communal, tous les services périscolaires ont été considérés comme essentiels, excepté les ateliers.

Une information spécifique à destination des parents d'élèves a été mise en œuvre.

Services qui pourront être différés voire reportés :

- o urbanisme (réception physique des administrés),
- o espaces verts,
- o ramassage des encombrants,
- o organisation de manifestations sportives ou culturelles,
- o location des salles communales,

Seront pris en compte la communication et l'information sur l'évolution de la pandémie, le contrôle de l'application des mesures d'hygiène (pour mémoire : lavage des mains, utilisation de gel hydroalcoolique si nécessaire, port du masque notamment de type FFP2,...)

PROTECTION

- Un plan de formation et de communication interne pré-pandémique concernant l'ensemble des personnels communaux a été mis en œuvre.
- Tous les « points d'eau » (lavabos, éviers) des bâtiments communaux ont été équipés de distributeurs de papier et de poubelles à pédales.
- La commune dispose d'un stock de masques FFP2 et de flacons de gel hydroalcoolique.

Pour mémoire

Tél : 0 825 302 302

www.pandemie-grippale.gouv.fr